ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUILLET 2024

INFORMATIONS ET REMARQUES PREALABLES

Membres du Comité présent(e)s :

Maurice Altermath (MA), Gabriel Berthold (GB), Patrick Godat (PG), Paul-André Houlmann (PAH), Gabrielle Guédat (GG), Bibiane Maître (BM), Mariette Oliboni (MO), Thomas Schönbächler (TS), Noémie Presset (NP).

Excusés: Gabriel Jeannerat (GJ)

1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE, DESIGNATION DES SCRUTATEURS

PA prend la parole et remercie les personnes qui sont présentes. Dix-sept personnes participent à l'Assemblée. Il s'excuse du fait que l'Assemblée ait dû être reportée (par rapport à la parution dans le journal officiel). PA nous informe qu'il va mener la séance car MA est encore en convalescence. Il faut nommer deux scrutateurs. Marie-Thérèse Migy et Emilie Berthold sont nommées. PA les en remercie.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLE DU 24.01.24

PA demande si quelqu'un a des remarques ou des questions. Personne ne se manifeste. Le PV est donc approuvé à l'unanimité avec remerciements à la rédactrice, Manon Houlmann.

3. MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR L'ESPACE PASTORAL

Nous avons une convention qui nous lie à l'Espace Pastoral, vingt-cinq communes ecclésiastiques sont concernées. PA énumère les modifications (elles sont en rouge dans la convention).

Marie-Thérèse Migy demande si tous les employés sont concernés par les modifications de cette convention ? PA répond qu'il y a uniquement les secrétaires qui sont concernées.

Nous passons aux votes. La nouvelle convention est acceptée à l'unanimité. PA remercie l'Assemblée et nous informe que la mise en place de cette nouvelle convention a été un grand travail.

4. NOMINATION DE NOEMIE PRESSET EN TANT QUE SECRÉTAIRE-CAISSIERE A LA PLACE DE MANON HOULMANN

PAH explique la situation : Manon Houlmann a donné sa démission pour une question de manque de temps. La nomination de NP a déjà été validée au sein du Conseil. Mais la validation doit encore se faire pour le secrétariat des AG. On passe aux votes. C'est accepté à l'unanimité.

5. PRISE DE CONNAISSANCE ET APPROBATION DES COMPTES 2023

PAH explique que normalement c'est la secrétaire qui présente les comptes. Mais cette année est particulière car ce n'est pas NP qui a tenu la comptabilité mais MH. C'est donc PAH qui a la gentillesse de présenter les comptes 2023.

CHARGES:

Les charges avait été budgétisées à CHF 250'970.- mais au final, elles ont été moins élevées : CHF 246'224.57. Ce sont principalement les charges de personnel qui ont diminué.

Les frais globaux ont été un peu plus élevés que prévus (CHF 144'940.97 à la place de CHF 143'860.-) car il y a eu des frais imprévus (par exemple : mur détruit à Ocourt et dégâts d'eau) mais, pour la première année de regroupement, on peut dire que le budget a été bien tenu.

On peut aussi relever le chiffre de CHF 7'160.- (loyer association des Œuvres St-Ursanne), c'est la dernière année que ce montant a été payé, rappelons qu'un accord a été trouvé.

Les postes « assurances », « contributions à la CEC » et « subventions accordées » ont été bien maîtrisés.

Un amortissement (prêt rénovation cure) de CHF 6'000.- est proposé, il est accepté.

PRODUITS:

Les revenus d'impôts avaient été budgétisés à CHF 180'000.-. Au final, ce sont CHF 168'994.89 qui ont été touchés. En effet, les entrées d'impôts diminuent car il y a d'avantage de sorties d'églises qu'auparavant. Nicolas Paupe demande combien il y a eu de sorties d'église ces dernières années ? Réponse de MA: une douzaine depuis l'automne dernier et les années antérieures, 2 à 3 par année.

Le revenu des locations s'élève à CHF 54'000.-, il avait été budgétisé à CHF 50'000.- . Donc il avait bien été estimé.

Une perte de CHF 8'979.12 est donc présentée pour approbation.

ACTIFS:

Le total des actifs s'élève à CHF 188'000.-. Rappelons que le poste « Projet Clos Ste-Catherine » qui est de CHF 129'952.- ne peut être utilisé uniquement si le projet Ste-Catherine voit le jour. Dans le cas contraire, ce montant repartira au Diocèse de Bâle.

Valeur totale des bâtiments : CHF 445'239.75

PASSIFS:

Le poste « garantie loyer – appartement cure St-Ursanne » sera restitué en totalité aux locataires dès leur départ s'il n'y pas de dégâts dans l'appartement.

Le poste « travaux rénovation de la cure » se monte à CHF 237'600.-.

Les provisions de CHF 2'500.- pour les travaux à l'église d'Ocourt ont été utilisés.

Conclusion:

PAH dit qu'il n'est pas évident de trouver des solutions pour combler la perte de CHF 8'979.12. Il serait possible de baisser la température de la collégiale à 14 degrés mais il y aurait sans doute, par la suite, des problèmes de moisissures. Donc, ce ne serait pas forcément l'idéal.

PAH demande si quelqu'un a des questions? Ce n'est pas le cas. On peut donc passer aux votre concernant l'acceptation des comptes. Nicolas Paupe, vérificateur des comptes, valide. Ensuite, les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

6. INFORMATIONS PASTORALES

PG prend la parole. Il énumère les différents évènements pastoraux à venir. Pour rappel : tout est affiché à la Collégiale.

Deux projets seront mis sur pieds :

- le premier est lié à un accompagnement spirituel et/ou à des visites à domicile.
- le deuxième est la création d'un centre d'accueil à Bure pour les migrants ; ce sera un lieu d'accueil spirituel.

Autre information : Francine Chapuis s'est proposée pour devenir ministre de Communion.

PG demande si quelqu'un a une question. Ce n'est pas le cas. PAH le remercie.

7. POINT DE SITUATION DE L'EGLISE DE SOUBEY, INTENTIONS

Historique rapide : le toit est en mauvais état. Il y a un risque d'effondrement. La réparation/rénovation est très compliquée car la toiture a été faite avec des pierres très spéciales et aussi une technique ancienne.

Le Canton a donné l'ordre que la toiture doit être réparée en gardant la même technique et les mêmes pierres qui avait été utilisées à l'époque de la construction du toit car le bâtiment est enregistré au Registre Foncier comme bâtiment fédéral. GJ et TS travaillent sur ce dossier. Pour l'instant, aucune entreprise de la région, effectuant ce genre de rénovation de toiture n'a été trouvée. Il faudra prospecter hors canton ou alors en France.

Principal problème: les finances. Apparemment, ça se chiffrerait à environ CHF 400'000.-. Il serait peut-être possible de solutionner ce problème financier par la vente de la Cure de Soubey. Donc, financer les travaux par les bénéfices de la vente. Mais pour l'instant, nous ne savons pas encore si le Diocèse de Bâle donnera son aval pour cette vente, c'est en cours.

Rappelons que, au niveau juridique, si le toit s'effondre et que quelqu'un est accidenté, la Paroisse en serait responsable. Par contre, la zone (qui se trouve à l'arrière du bâtiment) où un effondrement pourrait se produire a été sécurisée par des barrières.

Charles Girardin demande si on ne pourrait pas trouver des sponsors. TS répond que le mieux serait de d'abord trouver l'entreprise qui effectuera les réparations et ensuite de chercher le financement. Charles Girardin approuve, oui en effet, il faudrait monter un dossier complet en ensuite trouver le financement. Petite parenthèse : au début, le Patrimoine était d'accord pour donner une aide financière mais, finalement, il s'est rétracté.

Question de Bernard Berthold, est-ce qu'on pourrait prendre d'autres pierres ressemblantes ? Réponse de TS : non, le Canton exige que le matériau soit identique.

Nicolas Paupe demande s'il y a encore beaucoup de célébrations dans cette église. PG répond que non car il y a un manque de curés. De ce fait, est-ce que ça vaut la peine d'y mettre de l'argent ? PG répond que, pastoralement, non mais il y a l'aspect des vitraux. Des touristes viennent visiter l'Eglise pour admirer les vitraux.

Mot de la fin : nous sommes malheureusement dans une impasse. Des solutions doivent être trouvées ; les membres du Conseil de Paroisse y travaillent.

8. DIVERS

Le 22.06.2024 a eu lieu la soirée d'adieux pour le sacristain David ; ce fût un très beau moment. PAH relève le bon travail que David a effectué depuis 2018. Une personne le remplacera. Elle reprend poste pour poste. Rappelons que cette personne devra être très disponible surtout par rapport à l'ouverture et à la fermeture des portes ainsi qu'aux obsèques.

PAH demande si quelqu'un aimerait parler d'un autre sujet. Ce n'est pas le cas.

21h35 : la séance est levée.